



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers

Question écrite n° 22068

Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'inquiétude des organisations syndicales et de leurs adhérents quant aux conséquences de la loi du 21 décembre 2006 et des décrets d'application du 13 août 2007 instituant l'ordre national infirmier. Certains d'entre eux regrettent le principe des élections dans les différents collèges des conseils départementaux de l'ordre infirmier, ainsi que la mise en oeuvre d'une structure qu'ils estiment injustifiée. Les syndicats et les personnels s'interrogent sur l'avenir de leur profession, leurs conditions de travail, l'insuffisance du nombre de places dans les instituts de formation, l'évolution des carrières et la réforme de leur formation initiale. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre afin de calmer les inquiétudes de ces professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22068

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3621

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)